

## PROCES VERBAL

### CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE IMÉRA

Lundi 5 décembre 2016 à 10h30  
IMÉRA

#### Présents ou représentés :

Monsieur Y. Berland, pouvoir à Monsieur D. Maraninchi  
Monsieur D. Bertin  
Monsieur R. Boucekkine  
Madame B. Carpentier  
Monsieur D. Maraninchi  
Monsieur J. Boutier, pouvoir à Madame B. Marin  
Monsieur D. Nobile  
Madame B. Marin  
Monsieur P. Livet

#### Excusés :

Monsieur B. Jouve  
Monsieur M. Noyons  
Monsieur P. Chiappetta  
Monsieur D. Laussel  
Monsieur M. Seagar  
Monsieur C. Rovelli

#### Invités :

Madame I. Leclercq (Agent comptable - AMU)  
Madame C. Vidal (Rectorat)  
Monsieur E. Girard-Reydet (Secrétaire général - IMÉRA)  
Madame P. Hurtado (Chargée de coordination scientifique - IMÉRA)

Le lundi 5 décembre 2016 à 10h30, le Conseil de gestion (CG) de l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées s'est réuni dans ses locaux sur convocation de Monsieur D. Maraninchi, Président de la Fondation IMÉRA.

Monsieur D. Maraninchi constate que neuf membres du conseil, sur un total de quinze, étant présents ou représentés, le CG est habilité à siéger.

## **1 - Approbation du PV du CG du 21 septembre 2016**

Madame B. Marin signale une erreur sur le nom de l'outil que propose CLEO et dont fait mention Monsieur D. Bertin : il s'agit de *Calenda* (et non pas de *Calendar*).

### Résolution

*Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le PV du Conseil de gestion du 21 septembre 2016, moyennant la correction concernant « Calenda ».*

## **2 – Gouvernance et programmation scientifiques 2017**

Monsieur D. Maraninchi rappelle en introduction la structuration de l'activité scientifique de l'IMÉRA à travers des programmes structurels permanents et des programmes thématiques pluriannuels, qui sont joints à des chaires.

Les programmes structurels, qui font l'identité « génétique » de l'IMÉRA, sont au nombre de trois : le programme *Méditerranée*, le programme *Arts, Science et Société* et le programme *Rencontre entre Sciences et Humanités*.

Les programmes thématiques, qui sont plutôt des expérimentations sur trois ans, sont également au nombre de trois : programme *Développement durable*, programme *Energie* et programme *Migrations et Frontières*.

Monsieur D. Maraninchi présente ensuite l'organigramme de l'IMÉRA avec :

- le Président, qui s'appuie sur un Conseil de gestion et un Conseil scientifique, et qui coordonne l'action du Directeur et du Secrétaire général ;
- le Directeur, qui s'appuie sur un Comité d'animation scientifique, et qui coordonne l'action d'une chargée de coordination scientifique et d'un chargé de communication d'une part, et de trois directeurs de programme structurel d'autre part. Il est précisé que ces trois directeurs de programme seront en charge de l'animation programmatique dans le domaine concerné.

Le recrutement de Monsieur T. Fabre, comme directeur du programme *Méditerranée*, a été annoncé par le Président Y. Berland à l'occasion du lancement du *Dictionnaire de la Méditerranée* en ouverture des rencontres d'Averroès ; il prendra ses fonctions début février 2017. Les deux autres directeurs de programme restent à nommer.

Monsieur D. Maraninchi présente quelques éléments du programme *Méditerranée* qui comportera trois grands axes stratégiques prioritaires : *De l'Islam méditerranéen, Pensée et création contemporaine* et *Demain la Méditerranée*, en interaction avec trois grands thèmes : *Penser l'anthropocène en Méditerranée, La grande conversion numérique à l'échelle de la Méditerranée* et *Gouvernance, transition politique et transformations structurelles en Afrique du Nord*.

Monsieur R. Boucekkine présente ensuite la nouvelle politique et stratégie scientifiques de l'IMÉRA, qui comporte trois axes :

- remettre l'activité de *community building*, fonction principale distinctive des instituts d'études avancées, au centre du dispositif scientifique de l'IMÉRA ;
- structurer la programmation scientifique pour accompagner la croissance naturelle des activités ;
- rendre compte de l'activité scientifique avec des publications régulières et supports divers, seule manière de façonner à terme l'identité de l'institut et d'assurer son rayonnement.

L'une des nouveautés de cette année est l'organisation d'un *Community Building Seminar* affiché comme tel, de fréquence hebdomadaire, de durée de référence de deux heures et de forme libre en phase d'expérimentation.

En prolongement du *Community Building Seminar*, l'IMÉRA sera attentif au développement des programmes de recherche démarrés en son sein. L'institut financera de courts séjours pour les résidents désireux de revenir rendre compte des progrès dans leur recherche « incubée » à l'IMÉRA. La durée d'une résidence à l'IMÉRA étant limitée (10 mois maximum) et ne correspond pas au temps de la recherche, il convient donc de compléter la résidence par ce type de courts séjours quand l'intérêt scientifique s'impose, précisément pour rentabiliser l'investissement consenti et assurer le rayonnement à terme de l'institut.

Plus encore, en collaboration avec le service d'AMU pleinement dédié à cette fonction, notre institut offrira à ses résidents la possibilité de préparer des projets ERC en son sein, à la condition que l'institution d'accueil du projet soit l'IMÉRA ou un laboratoire AMU. Notre première expérience en la matière se fera avec la Prof. B. Allen (Virginia Tech) qui préparera sa candidature à un *Advanced ERC Grant* au premier semestre 2017 avec comme institution-hôte proposée, AMU/IMÉRA. Par ailleurs, la relance des appels à candidature pour des projets *ERC Synergy* constitue une autre opportunité, encore plus prometteuse, vu la nature obligatoirement interdisciplinaire de ce type de projets (qui pourraient à terme financer les séjours d'équipe à l'IMÉRA).

Concernant la structuration de l'activité scientifique, Monsieur R. Boucekkine rappelle que les programmes structurels sont les programmes fondés sur les deux socles qui font l'identité de l'IMÉRA:

- l'interdisciplinarité, qui se décline en 2 programmes : *Rencontres entre Sciences et Humanités* et *Arts, Science et Société* ;
- l'ancrage méditerranéen, qui se décline en un programme, le programme *Méditerranée*.

Pour des raisons d'opportunité scientifique et de viabilité financière, l'IMÉRA peut afficher ponctuellement des thèmes particuliers mais de périmètre large, qui font l'actualité scientifique et/ou sociétale, et pour lesquelles les approches interdisciplinaires sont essentielles.

Les cycles sont des sous-unités de programmes, initialement dédiées à organiser les interactions entre les résidents de l'IMÉRA et les chercheurs AMU (exemples : cycle IMÉRA-TELEMME sur *Espaces urbains, mobilité et cidadinité dans les villes méditerranéennes* ; cycle IMÉRA-AMSE-Villa Med sur *Transitions et changements structurels en méditerranée*)

L'organisation de cycles doctoraux (interdisciplinaires) est devenue l'une des deux activités principales proposées aux résidents, qui ajoutent donc aux cycles existants de nouvelles propositions au Collège doctoral d'AMU (exemple : cycle doctoral *Frontières et mobilités dans les sciences*)

Les chaires ont pour objectif de lancer des partenariats stables avec des institutions importantes en dehors d'AMU. Trois chaires ont été engrangées jusqu'à présent : la chaire IRD/IMÉRA (Développement Durable), la chaire Fulbright/IMÉRA (*Migration Studies*) et la chaire SIRIC/IMÉRA (Cancérologie). D'autres chaires sont en phase de discussions avancées : IHU, EHESS, etc.

Monsieur R. Boucekkine soulève la question de savoir si l'IMÉRA peut incuber un institut, sachant qu'une demande lui a été adressée en ce sens par le *Research Institute for Sustainable Infrastructure (RISI)*, en partenariat avec Columbia University (*Columbia Infrastructure Growth and Development-CIGD*) et en consortium avec Cambridge, Berkeley et Barcelone (UPF), pour former le réseau de référence en *Global Infrastructure*.

Monsieur R. Boucekkine présente enfin trois supports pour assurer la visibilité de ces activités :

- d'abord, un rapport scientifique tous les ans (engagement de production du prochain rapport scientifique en février 2017), avec les architectures des programmes ci-dessus déclinés comme éléments structurants ;
- un blog de type Carnet Hypothèses (CLEO), intitulé «*Les Cahiers des Fellows de l'IMÉRA* », qui est déjà en ligne (<http://imera.hypotheses.org/>) et qui est géré par Madame P. Hurtado ;
- une revue (aussi basée dans CLEO) intitulée «*Advanced Interdisciplinary Studies* » qui sera « construite » le long de l'année académique en cours, avant évaluation (par le jury scientifique de CLEO, qui est de haut niveau). Tout type de collaboration et de contribution est bienvenu.

Après avoir montré en ligne le nouveau blog de l'IMÉRA et explicité ses grands principes, Madame P. Hurtado présente quelques données chiffrées concernant:

- la fréquentation du site web de l'IMÉRA, qui a considérablement augmenté en 2016 par rapport à 2015 ;
- l'activité liée au compte *Twitter* de l'IMÉRA, qui montre un nombre croissant de *tweets* envoyés et d'abonnés à ce compte depuis septembre 2016 ;
- le nombre croissant de vidéos réalisées autour de nos résidents et activités scientifiques, et mises en ligne sur le site web, le blog et la chaîne *YouTube* de l'IMÉRA ;
- la *Newsletter* de l'IMÉRA (3.000 destinataires).

Madame P. Hurtado présente ensuite :

- le bilan des différents appels à candidatures de l'IMÉRA, qui sont clos depuis le 18 novembre 2016. Même si l'appel à candidatures de l'IMÉRA s'est restreint cette année aux chercheurs statutaires, le nombre de candidatures éligibles a augmenté (158 contre 129 l'an dernier). Les candidatures d'artistes ont quant à elles augmenté de 35% cette année ;
- les capacités d'accueil en résidence 2017-2018 pour les différents appels à candidature : appel IMÉRA : 70 mois-chercheurs invités (dont 20 réservés aux artistes), appel EURIAS : 20 mois-chercheurs invités et appel IMÉRA-partenaires : 53 mois-chercheurs invités, soit un total de 143 mois-chercheurs invités ;
- le calendrier des phases à venir d'évaluation et de sélection des candidatures.

Suite à une question de Monsieur P. Livet sur les responsabilités d'un directeur de programme, Monsieur D. Maraninchi indique que celles-ci seront précisées dans une lettre de mission, qui précisera également un budget, l'interface avec le Comité d'animation scientifique (CAS) et des comptes à rendre périodiques.

Madame B. Marin approuve pleinement le financement de courts séjours, dans une logique de continuité, pour les résidents désireux de revenir rendre compte des progrès de leur recherche incubée à l'IMÉRA. Elle souligne également l'importance de mettre en valeur les résidents dans les programmes. Sur l'incubation à l'IMÉRA de projets ERC qui auraient comme institution d'accueil un laboratoire AMU, il lui paraît fondamental qu'un cahier des charges soit établi pour bien préciser les apports de l'IMÉRA, la relation engagée entre l'IMÉRA et le laboratoire.

Monsieur D. Bertin indique qu'à ce stade, il ne voit pas d'objections à ce que l'IMÉRA puisse incuber un institut au sein d'AMU, sur la base d'un projet interdisciplinaire qui serait évalué très favorablement par les experts internationaux sollicités par A\*MIDEX.

Pour que les vidéos de l'IMÉRA puissent être référencées par le moteur de recherche *Isidore*, Madame B. Marin propose d'étudier la possibilité de les diffuser sur la plateforme *Mediamed* (bouquet de ressources multimédia en sciences humaines sur la Méditerranée organisé sous forme de chaînes thématiques et éditoriales).

### **3 – Approbation du budget prévisionnel 2017**

Monsieur E. Girard-Reydet présente dans un premier temps l'état prévisionnel des recettes 2017 de l'IMÉRA, telles qu'elles ont été inscrites dans la maquette budgétaire AMU « BP2017 » hors contributions volontaires des membres fondateurs.

Les recettes prévues s'élèvent à un total de 944.320 € en prévisions d'encaissement et 940.950 € en droits constatés.

Pour les programmes de financement RFIEA et Labex RFIEA+, les prévisions d'encaissement 2017 sont identiques à 2016 (conventions pluriannuelles) ; les variations en droits constatés résultent du fait que des reliquats sur des années antérieures vont être mobilisés en 2017.

La dotation 2017 AMU, hors contributions volontaires, est demandée à hauteur de la dotation 2016 : 149.150 €, avec une répartition de 116.500 € en masse salariale (pris en charge des salaires des trois personnels ANT de l'IMÉRA) et 32.650 € en fonctionnement.

En complément des programmes de financement préexistants (Conseil départemental 13, EURIAS, Inserm, Mucem, Labex BLRI, Labex AMSE, Labex Med, Labex OT-Med) reconduits en 2017, figurent trois nouveaux programmes de financement avec l'IRD, le SIRIC et Fulbright, dont résulte la variation positive de 30 k€ du total recettes 2017 par rapport à 2016.

Monsieur E. Girard-Reydet présente dans un second temps l'état prévisionnel des recettes 2017 de l'IMÉRA, dans une vision budgétaire consolidée qui intègre les contributions volontaires des membres fondateurs.

Le montant total des recettes 2017 s'élève à 1.565.950 €, avec pour répartition :

- un financement de 550.000 € apportés par les programmes RFIEA et Labex RFIEA+, dont la part représente 35% des recettes totales et reste inférieure aux 40 % requis par le RFIEA ;
- un total de 390.950 € pour les autres programmes de financement ;
- des contributions volontaires à hauteur de 625.000 €, dont :
  - 390.000 € d'AMU pour la prise en charge directe de plusieurs salaires de l'équipe d'encadrement,
  - 150.000 € d'AMU pour la prise en charge directe des coûts d'infrastructure (maintenance, fluide, logistique, gardiennage),
  - 85.000 € d'AMU pour la prise en charge directe du salaire du secrétaire général.

Monsieur E. Girard-Reydet présente dans un troisième temps l'état prévisionnel des dépenses 2017 de l'IMÉRA, telles qu'elles ont été inscrites dans la maquette budgétaire AMU « BP2017 » en autorisation d'engagement et hors contributions volontaires des membres fondateurs.

Le montant global des dépenses 2017 s'élève à 940.950 €, avec pour répartition par enveloppe :

- 302.100 € de dépenses de masse salariale (dont 172.950 € de salaire de personnels IMÉRA et 129.150 € de salaire des chercheurs invités non statutaires en CDD) ;
- 618.850 € de dépenses de fonctionnement, qui incluent les indemnités mensuelles versées aux autres résidents statutaires ;
- 20.000 € de dépenses d'investissement (pour l'acquisition notamment d'un système de captation vidéo et de matériel informatique).

Monsieur E. Girard-Reydet présente dans un quatrième temps l'état prévisionnel des dépenses 2017 de l'IMÉRA, dans une vision budgétaire consolidée qui intègre les contributions volontaires des membres fondateurs.

Le montant total des dépenses 2017 s'élève à 1.565.950 €, avec pour répartition :

- 594.000 € de dépenses pour l'accueil en résidence des chercheurs invités (indemnités et salaires, location appartements, voyages et missions) ;
- 86.550 € de dépenses pour les activités (séminaires, conférences, colloques, etc.) et la production (publications, édition) scientifiques;
- 885.400 € pour les autres dépenses (salaires équipe encadrement, coûts infrastructures, fonctionnement général, instances, communication).

Concernant les résidences et les activités scientifiques :

- les dépenses d'indemnités et de salaires des chercheurs invités (150 mois) représentent un tiers des dépenses totales consolidées ;
- les dépenses de location d'appartements pour les chercheurs invités vont encore largement diminuer en 2017. Elles ne concerneront plus que l'accueil des équipes multidisciplinaires ;

- une priorité de financement sera donnée aux activités de création interdisciplinaire en lien avec la formation doctorale et le monde socio-économique (budgets Labex RFIEA+ excédentaires). Le reste des activités proposées par les résidents sera moins financé ;
- des enveloppes seront allouées aux directeurs des programmes structurels pour financer des premiers niveaux d'activités scientifiques (de l'ordre de 20 k€ pour le programme *Méditerranée*, 15 K€ pour le programme *Arts, Science et Société* et 10 k€ pour le programme *Rencontre entre Sciences et Humanités*).

Au niveau du personnel IMÉRA, les deux personnels recrutés en CDD sur ressources propres en février 2016 sur une fonction d'adjoint en gestion administrative et financière, puis en septembre 2016 sur une fonction d'assistant en communication, seront renouvelés en 2017 avec un effet année pleine à assumer pour les dépenses de masse salariale correspondantes.

Les mesures d'optimisation en fonctionnement estimées à 30 k€ concerneront :

- la diminution du coût des déjeuners hebdomadaires des résidents adossés au *Community Building Seminar* (- 35% par déjeuner) ;
- la diminution des frais de réception liés aux activités scientifiques ;
- la diminution des frais de prestations externes en communication (gestion du site web, envoi des newsletters, réalisation-montage-diffusion des captations vidéo des activités scientifiques) induite par le recrutement d'un assistant en communication.

Madame B. Carpentier présente, pour vote du Conseil de gestion, le tableau des autorisations budgétaires 2017 en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), les prévisions de recettes 2017 et le solde budgétaire 2017.

Le total des dépenses 2017 en autorisations d'engagement s'élève à 940.950 € ; les prévisions d'encaissement de recettes 2017 à 944.320 €.

Concernant les dépenses qui vont être décaissées en 2017 au sens trésorerie :

- pour les dépenses de personnel, par convention, AE=CP ;
- pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est prévu un petit décalage en fin d'année entre les services faits et le règlement en trésorerie.

La conséquence est que le solde budgétaire prévisionnel 2017, qui est le solde en trésorerie entre ce qu'il est prévu d'encaisser et de décaisser, est excédentaire de 31.124 €.

Madame B. Carpentier présente ensuite, pour vote du Conseil de gestion, le compte de résultat prévisionnel 2017.

Concernant les charges de fonctionnement, il est prévu une dotation aux amortissements pour un montant de 10.000 €, qui est financée par une reprise de subvention au niveau des produits.

Le résultat prévisionnel 2017 est de 20.000 €.

La dotation aux amortissements et la reprise de quote-part des subventions d'investissement qui va neutraliser cette dotation aux amortissements, génère une capacité d'autofinancement (CAF) de 20.000 € qui permettra de financer les investissements 2017.

Madame I. Leclercq complète ces présentations en précisant que :

- les investissements 2017 étant financés par la CAF, il n'y aura pas de prélèvement sur le fonds de roulement qui s'élevait au 31 décembre 2015 à - 78.114 € ;
- la trésorerie de 406.001 € provient des avances de subventions qui ont été versées sur le compte de l'IMÉRA sachant que leur titrage rétablira la situation sur le fonds de roulement.

Monsieur D. Maranichi conclue ce point en indiquant que l'objectif en 2017 sera de présenter à la fois un programme scientifique et un budget programme pluriannuels.

## Résolution

*Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2017.*

### **4 – Questions diverses**

Concernant le dossier de demande de subvention pour le projet d'aménagement du bâtiment dit « Cube », Monsieur D. Maraninchi informe avoir reçu deux réponses orales favorables, même si les montants n'ont pas encore été arbitrés, de la part du Conseil départemental 13 et de la Mairie de Marseille. Le Conseil Régional n'a pas encore fait de retour.

Monsieur D. Maraninchi poursuit en indiquant deux remplacements d'administrateur au sein du Conseil de gestion :

- Monsieur B. Jouve, qui va être remplacé, comme représentant du membre fondateur CNRS, par Madame H. Demirdache ;
- Monsieur J.B. Zimmermann, qui a démissionné consécutivement à son départ à la retraite et qu'il reste à remplacer dans le collège des personnalités qualifiées compétentes (statutairement désignées par le Président de l'Université, sur une liste proposée par les membres fondateurs).

Madame B. Marin exprime la difficulté d'apprécier la qualité de « statutaire » pour certains chercheurs ayant répondu aux appels à candidatures et donc de se prononcer sur leur éligibilité. Il existe en effet, selon les pays, toute sorte de contrats renouvelables ou non, dont il est impossible d'en tenir à jour un annuaire complet.

Elle propose de faire reporter la responsabilité sur les candidats eux-mêmes, en ajoutant au dossier de candidature une déclaration à signer stipulant qu'ils ont bien eu connaissance du fait que le statut de résident ne pourrait leur être attribué que dans les circonstances où :

- ils seraient en situation de disposer d'un salaire dans leur pays d'origine ;
- ils auraient l'autorisation de la part de leur institution de rattachement de faire une mobilité de 5 ou 10 mois.

Cette proposition est jugée intéressante par l'ensemble des membres du Conseil de gestion. Même si la signature de cette déclaration ne libérerait pas la responsabilité de l'établissement, elle apparaîtrait déjà comme un élément de bonne foi en cas de contrôle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Fait à Marseille, le 14 décembre 2016.

Monsieur D. Maraninchi  
Président du Conseil de gestion